



**HAL**  
open science

## Avant-propos

Frédéric Rouvière

► **To cite this version:**

Frédéric Rouvière. Avant-propos. Cahiers de Méthodologie Juridique [Numéros spéciaux de la RRJ - Revue de la Recherche Juridique - Droit prospectif], 2022, La formation des juristes, 2021-3 (35), pp.1531. hal-03880414

**HAL Id: hal-03880414**

**<https://amu.hal.science/hal-03880414>**

Submitted on 11 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Avant-Propos

La formation des juristes est une question intemporelle et éternelle qui a fait l'objet de débats depuis le droit romain et n'a cessé de se renouveler depuis la redécouverte du *corpus iuris civilis* jusqu'à nos jours. Le renouveau incessant des débats tient au fait que la formation des juristes est indissociable d'une théorie du droit et du savoir juridique mais encore qu'elle est évidemment nécessaire pour la pratique du droit.

De même, il est clair que l'on n'enseigne pas le droit de la même façon selon qu'on adhère à la glose de Bartole, au *mos gallicus* de Cujas, au *mos geometricus* de Domat ou à la dogmatique contemporaine de Planiol et Ripert. Mais au-delà de ce lien entre épistémologie et enseignement qui mérite d'être analysé et explicité à nouveaux frais, le début du XXI<sup>ème</sup> siècle pose aussi grandement la question des nouveaux supports de formation. En effet, la formation des juristes est plus large que l'enseignement qui est dispensé dans les seules facultés de droit. Elle concerne aussi les grandes écoles (Science-Po, l'ENA, l'ENM, HEC etc.) mais surtout la formation continue des professionnels du droit qu'ils soient avocats, magistrats, notaires ou juristes d'entreprise. Il ne s'agit pas seulement de pointer dans ce dernier domaine le tournant essentiel du numérique mais encore de se demander si la gestion de bases de données toujours plus vastes et si l'arrivée de la justice dite « prédictive » doit nous conduire à repenser les modalités de la formation des juristes et les adapter à de nouveaux outils.

L'enjeu pratique de la formation des juristes est manifeste que ce soit pour la conception des programmes des facultés de droit et des grandes écoles ou pour l'avenir des professions des droits. L'enjeu théorique de la formation des juristes n'en est pas moins fondamental que ce soit pour discuter le concept de droit ou celui de savoir juridique. Enfin, l'enjeu pédagogique est encore plus manifeste que ce soit pour analyser les modalités de la transmission du savoir : approche en termes de contenu, de compétences ou d'autres types d'approches. Autant d'éléments qui sont au croisement de la pratique, la théorie et de la pédagogie de façon générale.

L'objet de ces *Cahiers de méthodologie* est de nourrir une triple réflexion qui porte d'abord sur le défi épistémologique de la formation des juristes, ensuite sur formation des juristes hors les facultés de droit (essentiellement les professionnels), enfin sur la formation des juristes face aux défis numériques. Il s'agit d'interroger la formation plus que la pédagogie et la didactique même si ces éléments font bien entendu partie d'un même contexte pratique et théorique.

D'abord, il existe peu de présentations des théories fondamentales qui sous-tendent la formation des juristes. Ce moment sera encore l'occasion de questionner les exercices traditionnels des facultés de droit : dans quelle mesure le commentaire d'arrêt, le cas pratique ou la dissertation sont-ils encore pertinents dans les facultés de droit contemporaines ?

Ensuite, les modalités et les dispositifs de formation des juristes hors les facultés de droit sont rarement analysés et disséqués pour s'interroger sur leur conformité ou non-conformité avec les pratiques de facultés de droit, les apports attendus et les points à améliorer. Cette première analyse devra permettre d'interroger en filigrane les conceptions théoriques du raisonnement juridique et les représentations implicitement véhiculées du savoir juridique.

Enfin, le choc du numérique et le bouleversement des approches traditionnelles doit être mesuré. Qu'impliquent les écrans ? Par ailleurs, la justice prédictive est-elle le nouveau paradigme qui va tout changer dans le raisonnement juridique ? Au-delà de l'injonction selon laquelle « il faut se former », un recul est nécessaire sur le contenu et la portée d'une telle formation. Il s'agira toujours de se demander les finalités qui sous-tendent le besoin de formation et plus que jamais la conception du raisonnement juridique qui est implicitement véhiculée.

Ces questions sont au cœur des mutations actuelles de la profession de juriste, à l'heure d'un débat sur une formation commune aux magistrats, avocats et juristes d'entreprise. Les *Cahiers de méthodologie* s'en font l'écho et sont autant de pistes ouvertes pour rénover nos conceptions de la formation et, bien entendu, la formation des juristes du début à la fin de leur vie professionnelle.

Frédéric Rouvière  
*Professeur à l'Université d'Aix-Marseille*